

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 décembre 2012**

L'an deux mille douze, le 14 décembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON remplacé par sa suppléante Véronique ARLIN, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Guy SAINT-MEZARD, Mario SPAGNIOLI, Serge MARITAN, Bernard BOURROUSSE, Jean-François SOPENA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE-NOYER, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Hugues CARLES, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Bernard PIS, Robert PORROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT.

**ABSENTS EXCUSÉS:** Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Patrick DUBOS, Nicolas MELIET, Bernard LEBE, Pierre DULONG, Etienne BARRERE, Jean Louis DUBUC, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET.

**ABSENTS:** François BAQUE, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Jean François ROUSSE, Carine SAMPIETRO.

**ONT DONNÉ PROCURATION:** Jean-Louis DUBUC à Véronique ARLIN ;

**SECRÉTAIRE:** Philippe BOYER.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES CADRES D'EMPLOIS**

Monsieur le Président rappelle Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison du surcroît de travail lié à l'extension du périmètre du territoire de la Communauté de Communes, il est nécessaire de modifier le tableau des cadres d'emplois afin de permettre le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> chargé de mission, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

De plus, en raison du départ d'un agent technique, il est nécessaire de modifier l'emploi et la fonction sur l'un des postes du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le 14 décembre 2012, après en avoir délibéré, à l'unanimité/

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 16 décembre 2011.

**DECIDE:**

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit:

EMPLOIS	EFFEC TIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35	- direction technique et administrative de la Communauté de Communes.	CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS
Chef de projet	1	35	- élaboration et suivi des projets de la collectivité. - recherche des financements. - application des procédures de marchés publics.	CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS
Surveillant de travaux en infrastructures et réseaux	1	35	- élaboration et suivi des programmes des travaux voirie. - suivi des différents chantiers.	CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE
Vérificateur de travaux en infrastructures et réseaux et Agent d'entretien polyvalent	1	35	- organisation et réalisation de chantiers de travaux d'entretien d'infrastructures et réseaux et sur les différents établissements de la collectivité, - aide à la vérification de l'exécution des différents travaux de voirie réalisés par les entreprises.	
Agent d'entretien polyvalent	1	35	- entretien des différents établissements de la collectivité, - participation aux travaux d'entretien d'infrastructures et réseaux. - responsable de l'entretien et du suivi du parc matériel roulant de la structure.	
Gardien et agent d'entretien	1	35	- gardiennage et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage. - entretien des différents établissements de la collectivité.	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES
Electricien et Agent d'entretien polyvalent	1	35	- chargé de la mise aux normes et la coordination des contrôles de conformité électrique des différents bâtiments, - chargé de l'entretien et de la vérification du bon fonctionnement de l'éclairage public , - entretien des différents établissements de la collectivité et plus particulièrement du Centre de loisirs aqualudiques,	
Chargé de mission	1	35	- Mise en place des actions du programme de développement de la communauté de communes, - Recherche et suivi des financements, - Participation aux différentes commissions, - Assistance technique aux porteurs de projets et montage de dossiers, - Coordination des réflexions et interventions conduites avec les partenaires.	CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES
Chargé de mission	1	35	- Mise en place des actions du programme de développement de la communauté de communes, - Recherche et suivi des financements, - Participation aux différentes commissions, - Assistance technique aux porteurs de projets et montage de dossiers, - Coordination des réflexions et interventions conduites avec les partenaires.	
Responsable administratif et comptable	1	35	- application et gestion, à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, de l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie, - collaboration aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunt, - coopération à la direction générale de la collectivité.	CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS
Agent de gestion administrative et comptable	1	35	- Assistance dans la réalisation du travail du service administration générale et comptable, - Aide à la gestion des différents dossiers selon les besoins des services.	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 14 décembre 2012.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE